



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211018-BUR-AG-21-116-DE
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 18 octobre 2021

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Demande d'agrément ZAE d'Erbajolo

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle, MILANI Jean-Louis, PADOVANI Marie-Hélène.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Michel, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Demande d'agrément ZAE d'Erbajolo

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 28 juillet 2020 modifiant les délégations d'attribution du Conseil au Bureau et notamment la délivrance d'agrément concernant les cessions foncières et les demandes de locations sur la ZAE d'Erbajolo ;

Vu les demandes d'acquisition foncière sur la ZAE d'Erbajolo déposées ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La demande d'acquisition foncière de 1500 à 1800m² sur la zone tertiaire (ilot S) portée par Monsieur BALDASSARI ;

DIT

Que le reste de l'ilot sera proposé aux porteurs précédemment agréés portant un projet sur la zone tertiaire (projet ARIA et projet Poletti) ;

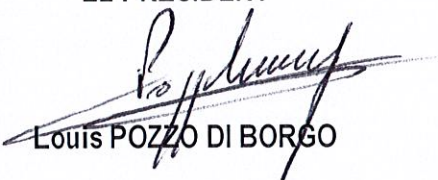
AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification